

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 AVRIL 1980

ETAIENT PRESENTS :

- COLLEGE A : Mme MORIAMEZ - Melle SIMONOT
MM. MALVACHE-MARCOU-TAISNE-COQUET G.-BOURTON
- COLLEGE B : MM. BOURGOIS-MOREL-SOENEN.
- COLLEGE C : Mme PIRON - MM. OBERT-OBERDORFF.
- COLLEGE A.T.O.S. : Mme FRANCE - MM. BURY R. - DANJOU.

PERSONNALITES EXTERIEURES :

- M. VILCOT représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- M. GILLIARD, Président du Syndicat Intercommunal
- M. BRAURE représentant Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes et Monsieur DELQUIGNIES.
- M. DELFORGE représentant Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avesnes.
- M. GIARD représentant Monsieur BOUTRY DALLE.
- M. MOTRITCH.
- M. PHILIPPE représentant de la CFDT.

ETUDIANTS :

Melle CAULIER-MM. PETITPREZ-DE BECO-DEVRAINNE-DOUROUX-SYNAVE-SEIFERT-LOBRY-FRANCE.

EXCUSES :

M. KOPF - Agent Comptable.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme VICHY à M. COQUET G.

M. OUDIN à M. MARCOU.

INVITES :

MM. BARA-COFFIGNEZ-BARFETY-TORGUET-PRUVOT-TISON-REVAUX-DOGEMONT.
MALIAR - KUPCZYK.

COMPTE RENDU DE LA REUNION
RESTREINTE AUX MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'UNIVERSITE

JEUDI 3 AVRIL 1980

Ordre du Jour :
Election d'une personnalité extérieure au Conseil d'Université.

La séance est ouverte à 19 H 30.

Le Président MALVACHE informe le Conseil de la démission de Monsieur FILIATRE, initialement choisi pour représenter l'Etablissement Public Régional et qui, en raison de la nature des fonctions qu'il exerce, a cru devoir renoncer à son mandat de Conseiller.

Il convient par conséquent de pourvoir le siège laissé vacant par Monsieur FILIATRE.

Il est procédé à un appel de candidatures.

Après discussion, sont proposés :

MM. GRIMALDI et CARPENTIER.

Il résulte du scrutin, à bulletins secrets, les résultats suivants :

M. GRIMALDI : 20 voix
M. CARPENTIER : 3 voix
Blancs : 1

Monsieur MALVACHE déclare Monsieur Roland GRIMALDI élu au Conseil de l'Université.

Etaient Présent : 7 Membres du Collège A
3 Membres du Collège B
3 Membres du Collège C
2 Membres du Collège ATOS
9 Membres du Collège Etudiants.

La séance est levée à 20 H.

La séance est ouverte à 14 H 30.

Le Président présente les excuses de Messieurs LINQUETTE, DELQUIGNIES, OUDIN, CAROUS, Mesdames HERREWYN et VICHY qui, empêchés, se sont fait représenter ou ont donné pouvoir quand cela était possible.

Il fait part ensuite de la nomination de Monsieur E. BRIDOUX comme Directeur de Cabinet du Ministre des Universités et se fait l'interprète du Conseil pour exprimer la joie, l'honneur et la fierté avec lesquels a été accueillie cette nomination. Il adresse au Président Honoraire BRIDOUX les plus vives félicitations de l'Assemblée.

Monsieur MALVACHE informe également le Conseil de la publication au B.O. du 13 Mars de 4 emplois de Maîtres-Assistants (2 en Droit Privé, 2 en Gestion des Entreprises) affectés à Valenciennes.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle que la présente séance devait être normalement consacrée à l'information et à la réflexion. Il s'est avéré indispensable entre temps d'ajouter quelques points appelant une délibération du Conseil.

Monsieur MALVACHE présente ses excuses pour le retard apporté à la Communication des documents préparatoires, retard dû essentiellement au surcroît de travail imposé ces derniers temps. Certains dossiers en question ont fait l'objet d'un examen de la Section Permanente du Conseil Scientifique et des Commissions concernées. Si toutefois le Conseil estimait disposer de délais insuffisants, les décisions pourraient être reportées à une prochaine séance, ajoute le Président.

Sous cette réserve, le compte rendu du Conseil du 14 Février est soumis à l'approbation du Conseil. Il est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR

- I - Mot du Président
- II - Demandes d'habilitation à délivrer deux diplômes de Docteur-Ingénieur.
- III - Les Statuts de l'ENSI-MEV.
- IV - Statuts du service commun de formation permanente, le CEPPEP
- V - Les conventions à passer
- VI - Informations sur les constructions
- VII - Informations sur les travaux de la commission vie de l'étudiant
- VIII - Informations sur les travaux de la commission débouchés information et Orientation.
- IX - Contributions diverses. Exonération des droits d'inscription.
- X - Le renouvellement du Mandat de Monsieur l'Agent Comptable.

I - LE MOT DU PRESIDENT

1 - La politique du Président

Monsieur MALVACHE signale que la Section Permanente, l'équipe de Direction, le Conseil Scientifique, plusieurs Commissions se sont réunis courant Mars ou début Avril.

Il a été question de la politique globale de l'Université et de la vie des UER. En particulier, les entretiens avec les Directeurs d'UER se sont révélés positifs.

Par voie de conséquence, le Président sollicite un vote de confiance sur la politique globale qu'il compte mener au cours de son mandat.

Cette politique, fondée sur la concertation et l'ouverture, vise à consolider l'unité de l'Université et à porter l'effort sur la convergence des moyens et des objectifs. La crise de croissance naturelle qui affecte l'Etablissement ne doit pas conduire au repli sur soi des individus, des équipes ou même des U.E.R.

Dans le prolongement de la politique de ses prédécesseurs, Monsieur MALVACHE entend préserver et favoriser la spécificité de chacun et coordonner les initiatives pour éviter l'éclatement

des moyens qui serait préjudiciable au développement de l'Université. En exemple, il cite les nouveaux bâtiments, affectés à des disciplines et non à des UER, la recherche qu'il convient de concentrer à l'UER de Sciences et la Formation Continue qui doit être un véritable Service Commun.

Le Conseil approuve à l'unanimité la déclaration de politique générale du Président.

Monsieur MALVACHE remercie vivement les Conseillers de leur confiance.

2 - Les Commissions

Les Commissions ont été instituées conformément aux principes définis par le Conseil.

Chaque commission, à l'exception de la Commission des Relations Internationales et de la Commission Vie de l'Etudiant, dispose d'un service correspondant à sa compétence. Il est rappelé que le Vice-Président chargé de l'animation d'une commission peut inviter toute personne qualifiée.

Sur la demande de Monsieur PETITPREZ, il est ajouté un membre titulaire à la Commission des Finances, Monsieur PONCHAUX, prévu initialement comme suppléant.

La composition des commissions est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

III - DEMANDES D'HABILITATION A DELIVRER DEUX DIPLOMES DE DOCTEUR-INGENIEUR.

Les demandes d'habilitation des diplômes de Docteur-Ingénieur devaient impérativement parvenir au Ministère avant le 28 Mars.

La Section Permanente et le Conseil Scientifique, à l'unanimité, ont proposé deux demandes d'habilitation concernant les spécialités ayant déjà fait l'objet d'une demande d'habilitation à délivrer les Diplômes d'Etudes Approfondies (D.E.A.), à savoir Mécanique et Energétique ainsi que Information et Communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les demandes d'habilitation à délivrer les diplômes de Docteur Ingénieur mention Mécanique et Energétique et mention Information et Communication.

III - LES STATUTS DE L'ENSI-MEV.

Le Président salue la présence de Monsieur TORGUET, administrateur provisoire de l'Ecole.

Le Ministère a engagé la procédure conduisant à la nomination du Directeur de l'ENSI. Il convient par conséquent d'émettre un avis sur les statuts adoptés par le Conseil d'Administration de l'Ecole par délibération en date du 13 Janvier 1980.

Après avoir entendu Monsieur TORGUET, après avoir entendu Monsieur MALVACHE, Président de l'Université, après en avoir délibéré en signalant quelques suggestions relatives à la mise en commun des moyens de l'Université de Valenciennes en formation continue (article 4) et en recherche (article 3 et titre IV), ainsi qu'à l'organisation des élections (article 11) dans un souci d'une coordination dans le cadre d'une politique globale, considérant l'attachement que les milieux économiques portent au développement de l'Ecole au sein de l'Université,

Décide d'émettre un avis favorable aux statuts de l'Ecole.

La décision du Conseil d'Université a été acquise par 17 voix pour, 11 voix contre et 6 bulletins blancs.

IV - STATUTS DU SERVICE COMMUN DE FORMATION PERMANENTE,
LE CEPPEPES.

Monsieur MALVACHE déclare que le CEPPEPES existe depuis presque 10 ans et qu'il serait utile de réfléchir et de réviser ses statuts compte tenu de l'évolution de l'Université.

La réflexion peut porter en priorité sur 5 points :

- Renforcer la Direction du CEPPEPES. Un Chargé de Mission , représentant l'Université à l'extérieur, pourrait assister le Directeur.
- Participation accrue des Directeur d'UER à la politique de formation permanente. Les Directeurs d'UER seraient membres de Droit du Conseil du CEPPEPES.
- Renforcer et accroître la responsabilité des enseignants responsables des filières de formation.
- Représenter officiellement la formation permanente au Conseil de l'Université.
- Doter le CEPPEPES des moyens nécessaires à sa mission et à sa vocation de Service Commun.

Monsieur BARA rappelle que le CEPPEPES a accueilli en 1979, 2.240 adultes qui ont bénéficié globalement de 10 000 heures d'enseignement. Il souscrit sans réserve aux propositions positives du Président et souhaite que la discussion porte seulement sur certains articles, compte tenu du travail préparatoire effectué par la Section Permanente et la Commission des Statuts.

Monsieur TAISNE fait la synthèse des réflexions et des propositions de la Section Permanente et de la Commission des Statuts qui a procédé , en dépit de l'urgence, à un examen du projet de statuts.

La discussion s'engage, article par article, sur la version du projet qui a été distribuée aux Conseillers.

Les articles 3 et 4 font l'objet d'un débat animé, ce qui conduit Monsieur VILCOT à s'interroger sur les méthodes de travail du Conseil. En particulier, Monsieur VILCOT s'étonne que le texte définitif n'ait pas été distribué au moins 8 jours avant la réunion.

Le Président MALVACHE décide de renvoyer en Commission le projet.

V - LES CONVENTIONS A PASSER

1 - Avec le C.A.P.E.P.

Monsieur BOURTON présente le projet relatif à une initiation à l'informatique.

La convention ne posant aucun problème de principe, le rapporteur propose au Conseil de l'approuver.

Après un échange de vues entre Mesdames MORIAMEZ, MONTAGNON, Messieurs BARA, BRAURE, SOENEN, le Conseil décide d'approuver la convention entre le CAPEP et l'Université par 30 voix pour, 2 contre et 1 abstention, deux Conseillers n'ayant pas pris part au vote.

2 - Avec l'ISEN, avec le CREATI.

Messieurs SOENEN et MARCOU font état de la nécessité de poursuivre les négociations avec les partenaires concernés avant d'appeler le Conseil à délibérer sur ces projets.

Monsieur BOURTON, à l'unanimité, reçoit mandat pour représenter l'Université dans la discussion à mener avec le CREATI.

3 - Accord interuniversitaire de coordination et de coopération relatif au DEUG Mention Enseignement du premier degré.

Monsieur TISON fait part des négociations qui ont débouché sur la révision du projet initial et donne une lecture commentée de chaque article du texte définitif.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'accord interuniversitaire de coordination et de coopération relatif au DEUG mention Enseignement du premier degré.

VI - INFORMATIONS SUR LES CONSTRUCTIONS

1 - La résidence universitaire

Le Président MALVACHE accueille et présente les personnalités qui ont accepté de faire une communication sur l'extension de la Résidence Universitaire. Il remercie vivement Messieurs BARFETY, MALIAR, KUPCZYK, DOGEMONT et REVAUX d'avoir aimablement répondu à son invitation.

Après un bref rappel des modalités de financement de l'opération, Monsieur MALVACHE signale qu'il a eu l'occasion de visiter la nouvelle résidence et qu'il a été impressionné par la qualité et le soin apportés à la réalisation de cette résidence tout à fait comparable à un hôtel très confortable.

Messieurs BARFETY et MALIAR évoquent respectivement les problèmes de gestion et le projet lié à la rénovation de la première tranche.

Monsieur KUPCZYK, architecte, commente de façon détaillée les plans de l'ouvrage en insistant sur les aménagements destinés à agrémenter la vie des étudiants, qu'il s'agisse des conditions de travail ou des loisirs et de la détente.

L'extension de la Résidence représente 498 chambres supplémentaires, dont 6 aménagées pour les handicapés, et 5 appartements de type FII réservés aux couples. Les 19 premières chambres seront livrées le 31 Mars.

Monsieur BARFETY ajoute qu'il convient maintenant d'aménager le Restaurant Universitaire. L'avant projet sommaire prévoit le doublement de la capacité du Restaurant, compte tenu de l'évolution démographique de l'Université.

2 - Les constructions universitaires

Monsieur BOURTON fait le point sur l'avancement des travaux de la première tranche. Il précise que la partie "Lettres" des locaux d'enseignement devrait être achevée fin août et la partie "Scientifique" vers le 15 octobre. Les locaux pourront vraisemblablement être utilisés à la rentrée 80.

En réponse à une question de Monsieur LOBRY, Monsieur BOURTON rappelle que le programme pédagogique a été conçu sur la base d'un effectif aujourd'hui largement dépassé et que l'accueil des étudiants en Sciences Juridiques Economiques et de Gestion nécessitera la réalisation d'une troisième tranche. Le programme actuel prévoit d'ailleurs des zones d'extension.

Monsieur VILCOT déclare que la diminution des effectifs scolaires du second degré entraînera la libération de plusieurs locaux. Certes il ne s'agit pas de la meilleure solution, mais c'est une hypothèse à envisager dans l'attente de pouvoir accueillir un jour tous les étudiants sur le domaine universitaire du Mont Houy.

Monsieur LOBRY souhaiterait connaître ce qui est prévu pour améliorer la qualité de vie des étudiants. Monsieur BOURTON signale que le programme pédagogique n'a rien prévu de tel, mais qu'il appartient au Conseil de prendre les décisions qui s'imposent en la matière.

Monsieur PRUVOT suggère, par exemple, que des salles soient aménagées dans le sous-sol de la future bibliothèque pour l'organisation des activités socio-culturelles.

VII - INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION VIE DE L'ETUDIANT.

1 - Les installations sportives.

Monsieur LOBRY indique que la Commission, lors de sa réunion du 27 Mars, a abordé en premier lieu le problème des installations sportives.

Le rapporteur propose au Conseil d'adopter une motion de protestation destinée à appeler l'attention des Ministres concernés (Universités, Jeunesse Sports et Loisirs) sur l'absence préjudiciable d'installations sportives appropriées au Mont-Houy.

Monsieur MOREL estime que les protestations, pour être efficaces, doivent être exprimées également à l'extérieur de l'Université.

Monsieur PRUVOT ajoute qu'il a préparé au nom du Conseil des Sports deux lettres concernant, l'une les installations sportives et l'autre le rétablissement du 3ème poste d'E.P.S. et souhaite que le Conseil adresse, vu l'urgence de la situation, une protestation solennelle.

La motion présentée par la Commission Vie de l'Etudiant est approuvée à l'unanimité (Cf. annexe 1).

D'autre part, le Conseil mandate le Président pour intervenir auprès du Ministre de la Jeunesse des Sports et des Loisirs afin d'obtenir la subvention de 1 million de francs qui manque au financement des installations sportives et le rétablissement du 3ème poste d'EPS.

2 - L'information des étudiants

Monsieur LOBRY souligne que la Lettre de l'Université est peu lue. Pour mieux faire passer l'information auprès des étudiants deux solutions peuvent être envisagées :

- soit créer une deuxième lettre spécifique aux étudiants ;
- soit aménager l'actuelle lettre en y incluant une ou deux pages conçues par et pour les étudiants, avec le concours de Monsieur ETIENNE, Attaché de Presse.

Monsieur BOURGOIS annonce que la Commission Débouchés Information Orientation vient de réfléchir sur cette question. Pour des raisons d'ordre juridique technique et aussi de contenu de l'information, il est apparu à la Commission que la publication d'une seule lettre poserait de sérieux problèmes.

Monsieur LOBRY déclare qu'une seule lettre renforcerait les liaisons enseignants-étudiants et que, d'autre part, cela éviterait un travail supplémentaire.

Après les interventions de Messieurs MARCOU, BOURTON et DEVRAINNE, il est décidé de soumettre aux deux commissions compétentes, pour un examen approfondi la question de l'information des étudiants.

3 - Participation de l'Université au financement des tracts des organisations syndicales.

Deux syndicats étudiants ont formulé une demande visant à obtenir un quota de 5 000 feuilles par syndicat au titre de l'année 80-81.

Le Président MALVACHE rappelle la position adoptée lors du précédent Conseil, à savoir qu'il n'appartient pas à l'Université de financer, même en partie, l'impression des tracts.

Monsieur PHILIPPE se déclarerait favorable à une subvention globale de fonctionnement, mais s'oppose au financement des tracts.

La demande est soumise au vote :

Votants : 24

Abstentions : 6

Pour : 5

Contre : 13

Un conseiller n'a pas pris part au vote.

La demande des syndicats étudiants est rejetée

(cf. annexe 2).

VIII - INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DEBOUCHES INFORMATION ET ORIENTATION.

Monsieur BOURGOIS informe le Conseil de la proposition du Comité d'Organisation de la Foire de Lille de mettre à la disposition de l'Université un stand à l'occasion de l'exposition consacrée aux Industries Electriques et Electroniques.

De même la Foire Commerciale de Valenciennes se propose d'offrir un stand à l'Université.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord de principe en ce qui concerne la participation de l'Université à ces deux manifestations, à charge pour le Président et les Commissions concernées d'en définir les modalités.

Monsieur BOURGOIS fait part également de deux projets :

- organisation d'une journée d'accueil des personnels nouveaux ;
- mise en oeuvre d'une stratégie de recherche du premier emploi.

La Commission étudiera ces questions au cours de ses prochaines réunions.

IX - CONTRIBUTIONS DIVERSES. EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION.

1 - Contributions diverses

Sur la proposition du Conseil des Sports, le Conseil décide, à l'unanimité, de porter de 15 à 20 F la rétribution exigée des étudiants au titre de la participation aux activités physiques et sportives et de 8 à 10 F la contribution correspondant aux frais de dossier d'inscription.

2 - Exonération des droits d'inscription

Il est proposé au Conseil d'exonérer des droits d'inscription, sous certaines conditions, plusieurs catégories d'étudiants (cf. annexe 3).

La proposition de la Commission des Finances est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

X - LE RENOUELEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR L'AGENT COMPTABLE.

Le mandat de Monsieur l'Agent Comptable, d'une durée de 4 ans est venu à expiration. Il convient de le renouveler si l'on veut assurer le maintien dans ses fonctions de Monsieur Auguste KOPF.

Le Président MALVACHE rend hommage à Monsieur KOPF pour le travail efficace qu'il accomplit et pour ses qualités tant professionnelles que humaines. Il propose au Conseil de renouveler la confiance qui a toujours été témoignée à juste titre à Monsieur KOPF, tout en précisant que l'Agent Comptable lui a fait part de son intention de faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 1981.

Le mandat de Monsieur Auguste KOPF, Agent Comptable Chef des Services financiers est renouvelé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMMUNICATION DE MONSIEUR GIARD

Au nom des personnalités siégeant à ce titre, Monsieur GIARD exprime l'attachement que les milieux économiques portent à l'existence et au développement de l'ENSI de Mécanique Energétique au sein d'une Université qui doit rassembler tous ses atouts afin de poursuivre son expansion et de répondre ainsi aux espoirs qu'elle suscite parmi les forces vives du Hainaut-Cambrésis.

Le Président MALVACHE prend acte de cette déclaration et réaffirme que l'ENSI constitue l'un des fleurons de l'Université et que tout sera mis en oeuvre pour assurer, avec le même dynamisme, le développement harmonieux de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20.

ANNEXE 1

MOTION DEPOSEE PAR LA COMMISSION "VIE DE L'ETUDIANT"
AU CONSEIL D'UNIVERSITE LE 3 AVRIL 1980.

=====

A Madame le Ministre des Universités
Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports,

En 1978, Madame le Ministre des Universités élevait au rang d'Université le Centre Universitaire de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis ; cette même année, le nombre d'inscriptions des étudiants augmentait de 17 % ; de nouveaux enseignements se créent : l'ENSI, l'UER des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion, les Maîtrise de Maintenance Industrielle et de Communication Audiovisuelle ; une nouvelle tranche de construction vient d'être entreprise ; la résidence universitaire s'agrandit.

Devant ces réalisations qui démontrent une constante évolution et expansion, il est temps de réfléchir au cadre et à la qualité de la vie de l'étudiant.

L'année prochaine, plus de 5 000 étudiants vivront sur le campus. Il est nécessaire de prévoir pour eux des moyens de transport adaptés aux horaires des cours, un restaurant universitaire qui puisse accueillir tout le monde, des possibilités d'accueil deans les domaines sportifs et socio-culturels.

Actuellement, l'Université ne possède aucune installation sportive alors que 2 344 étudiants (soient 76%) étaient inscrits au service universitaire des activités physiques et sportives de l'Université. Les moyens n'existant pas, on ne retrouve pas cet effectif dans les activités proposées.

.../...

L'Université a été consciente de ce problème en s'efforçant de faire aboutir le dossier des constructions sportives avec l'aide de la Municipalité de Valenciennes.

Ce dossier, sur le point d'aboutir, se voit stopper par une diminution importante - 1 000 000 F. - de la subvention initialement prévue sur l'enveloppe régional.

Le Conseil d'Université, ému par ce coup d'arrêt proteste solennellement et demande à Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports de bien vouloir déléguer à Monsieur le Préfet de la région 1 000 000 francs supplémentaires pour cette opération.

Motion adoptée par le Conseil d'Administration.

ANNEXE 2

MOTION VOTEE A L'UNANIMITE PAR LA COMMISSION LE 27 MARS 1980
ET PRESENTEE AU CONSEIL D'UNIVERSITE DU 3 AVRIL 1980.

=====

La Commission "Vie de l'Etudiant" soucieuse de l'information au sein de l'Université, de la liberté et de l'expression des organisations syndicales, à la demande des deux syndicats étudiants UNEF et CELF, demande au Conseil d'Université que des moyens soient mis au service des syndicats étudiants et qu'ainsi les syndicats UNEF et CELF bénéficient chacun d'un quota de 5 000 feuilles imprimables à l'Université de Valenciennes, et ce, pour l'année universitaire 1980-1981.

Motion non adoptée par le Conseil d'Administration.

ANNEXE 3

TEXTE PROPOSEE PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 29.1.1980
AU VOTE DU CONSEIL D'UNIVERSITE DU 14.2.1980

Les dispositions concernant l'exonération des Droits Universitaires adoptées par le Conseil du Centre Universitaire le 12 Février 1976 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

"Sont exonérés des Droits universitaires les catégories d'Etudiants suivants :

- Les boursiers Français et Etrangers du gouvernement français ;
- Les salariés fonctionnaires titulaires et stagiaires intérimaires du Ministère des Universités, du Ministère de l'Education et de tous les ordres d'enseignements des Ministères et Secrétariats d'Etat non directement rattachés au Ministère de l'Education ;
- Les pupilles de la Nation ;
- Les étudiants qui effectuent leur service national au cours de l'année universitaire ;
- Les étudiants orphelins de l'un ou l'autre parent ou des deux ;
- Les étudiants enfants de famille nombreuse d'au moins trois enfants à charge de moins de 21 ans, les enfants morts pour la France entrant en ligne de compte."
- Les enfants des Personnels de l'Université de Valenciennes.

"Seules les demandes de remboursement parvenues avant le 31 octobre de l'année en cours seront examinées".

- Les remboursements seront accordés :

- Aux boursiers ayant obtenu une bourse après leur inscription ;
- Aux étudiants salariés ayant obtenu un poste après leur inscription et avant le 30 Novembre
- Aux étudiants de famille nombreuse... (cf. le texte) produisant une pièce justificative non fournie au moment de l'inscription ;
- Aux étudiants entrant à l'Ecole Normale ou l'Ecole d'infirmières

- Les remboursements ne seront pas accordés :

- Aux Etudiants démissionnaires et entrant :
 - . dans la vie professionnelle
 - . dans un IUT, section de Techniques Supérieures de Lycée, une Ecole supérieure privée
 - . dans une autre Université (transfert).
- Aux Etudiants ne présentant pas les pièces justificatives d'un cas d'exonération ;
- Le remboursement des Droits d'inscription peut être accordé par la Commission des Finances, en cas de force majeure ayant entraîné l'impossibilité d'entreprendre ou de poursuivre des Etudes Supérieures pour l'Etudiant

Motion adoptée par le Conseil d'Administration.